

COMMUNE DE CHASTREIX CA 2021

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
Nb de membres en exercice	10
Nb de membres présents	9
Nb de suffrages exprimés	8
Votes Contre	Pour
	8
	Abstenctions

LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	10
Nb de membres présents	9
Nb de suffrages exprimés	8
Votes Contre	Pour
	8
	Abstenctions

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de convocation : 18/04/2022

Séance : 17/03/2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de délégué sur le compte administratif de l'exercice 2021 (1) P. G. P. V. A. L. L. O. U. R. après avoir lu et approuvé le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	0.00	818 671.27	0.00	818 671.27	0.00
Opérations de l'exercice	414 861.76	403 496.23	136 945.74	568 942.30	551 807.50	972 438.53
TOTAUX	414 861.76	403 496.23	955 617.01	568 942.30	1 370 478.77	972 438.53
Résultat de clôture	11 365.53	0.00	386 674.71	0.00	398 040.24	0.00
			Restes à réaliser			255 547.44
			Besoin / excédent de financement Total			142 492.80
			Pour mémoire : Virement à la section d'investissement			36 742.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

55 313.88	au compte 1068 (recette d'investissement)
0.00	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

BABUT Michel, VALLON Philippe, FAUGERE Pierre, GARDETTE Christine, GUILLAUME Romain, ...
 I, GOIGOUX Simon, GUITTARD Stéphane, FERREYROLLES Patrice, ROUGIER Jean



Pour expédition conforme,

(Handwritten signature)

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable.

RF
 Sous-préfecture d'ISSOIRE
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 25/03/2022
 063-216300988-20220317-2022_003_002-DE

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		EAU ET ASSAINISSEMENT DE CHASTREIX		CA 2021		LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	10	Nb de membres en exercice	10	Nb de membres présents	8	Nb de membres présents	8
Nb de membres présents	8	Nb de membres présents	8	Nb de suffrages exprimés	8	Nb de membres présents	8
Nb de suffrages exprimés	8	Nb de suffrages exprimés	8	Votes	Contre	Votes	Pour
Votes	Contre	Votes	Contre	Abstentions		Abstentions	

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de convocation : 25/03/2022
Séance : 17/03/2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Sous-préfecture d'ISSOIRE

Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 25/03/2022
 063-216300988-20220317-2022_003_003-DE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	5 756.48	0.00	0.00	228 815.65	5 756.48	228 815.65
Opérations de l'exercice	133 091.94	62 791.05	12 569.50	66 309.40	145 661.44	131 100.45
TOTAUX	138 848.42	62 791.05	12 569.50	297 125.05	151 417.92	359 916.10
Résultat de clôture	76 057.37	0.00	0.00	284 555.55	0.00	208 498.18

Restes à réaliser
 Besoin / excédent de financement Total
 Pour mémoire : Virement à la section d'investissement
 208 498.18
 0.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
 4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
0.00	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :
 B. BERTHOD Maire, F. AUGER Adjoint, G. BOUTIER Adjoint
 G. GUILLAUD Adjoint, G. GUILLAUD Adjoint, P. GUILLAUD Adjoint, P. GUILLAUD Adjoint
 G. GUILLAUD Adjoint

Pour expédition conforme.

Philippe VALLON



(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable.